

Un conseil en ordre de marche ?...

Date : 30 avril 2015

Du fait de l'installation du nouveau conseil départemental, la page du site internet de l'Ille-et-Vilaine qui lui est consacrée a été mise à jour hier soir.

Le nouveau conseil départemental se réunirait tous les deux mois :



Je ne l'avais pas entendu dire, mais nous verrons bien.

Je relève aussi que :

Le Conseil départemental est dirigé par 54 conseillers départementaux,

Serait-ce une conception très bertillienne de l'organisation territoriale française ?

Et pour ceux qui n'auraient pas tout suivi, il est rappelé que :

Le président du Conseil général d'Ille- et-Vilaine est Jean-Luc Chenut (PS).

Enfin, soyons rassurés :

Cinq commissions spécialisées, composées de conseillers généraux, étudient certains dossiers

D'où ma petite question à la cantonnade : mais où est donc passé la 5ème commission puisque le conseil départemental a décidé qu'il n'y en aurait désormais plus que 4 ?...

Trève de plaisanterie : je suggère que les communicants du département bénéficient très rapidement d'un cours de rattrapage en instruction civique.